

COMMUNE DE MARCHEMORET

COMPTERENDUSOMMAIRE

Nbre de conseillers	L'an deux mil seize, le 4 octobre à 20 heures,
En exercice : 14 Présents : 08 Votants : 10	Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis DURAND, Maire,
Date de Convocation 26/09/2016	Etaient présents : Mrs Jean-Louis DURAND, Claude CALOÏ, Laurent BELLOY, Gilles MARLEIX, Mme Séverine LUCAS, Mrs Patrick MARY, Christian COURBEBASSE, Mme Valérie ZERBIB.
Date d'affichage 11/10/2016	Excusés représentés : Mr Emmanuel VUAGNAT ayant donné pouvoir à Mr Gilles MARLEIX ; Mr Francis DESSE-MARY ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Louis DURAND, Maire.
	Excusés : Mrs David GIRARD, Benjamin PERINET, Mmes Emmanuelle BOURDON, Laëtitia LEMAITRE.
	Secrétaire de séance : Mr Claude CALOÏ

Approbation du procès-verbal de la séance du 28 juin 2016.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité.

Annulation d'une décision modificative

Sur demande de la Perception une décision modificative a été prise le 26 mai 2016 pour permettre l'écriture budgétaire relative à une cession de terrain. Suite au contrôle de légalité, il convient d'annuler cette décision modificative car les cessions sont inscrites uniquement pour leur prix de vente en recette au chapitre 024 du budget et non 040 et 042 comme sollicité par le comptable public.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité.

Plaine oxygène : convention de mise à disposition pour l'année scolaire 2016-2017

Monsieur le Maire informe que les enfants de l'école de Marchémoret doivent pratiquer une activité aquatique structurée et encadrée du jeudi 5 janvier au jeudi 30 mars 2017. Monsieur le Maire propose de l'autoriser à signer la convention de mise à disposition du centre aquatique pour l'année scolaire 2016-2017.

Il propose également de l'autoriser à négocier le coût du transport piscine avec les sociétés de transport pour conduire les enfants de l'école de Marchémoret au centre aquatique « Plaine oxygnène ».

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité.

GRDF – Convention pour l’installation et l’hébergement de télérelevé en hauteur

Monsieur le Maire signale qu’une étude doit être lancée par GRDF pour assurer la couverture radio de la commune de Marchémoret. GRDF propose de signer une convention pour l’occupation domaniale ayant pour objet l’installation et l’hébergement d’équipement de télé relève en hauteur relative au projet de compteurs communicants gaz de GRDF. Monsieur le Maire propose de l’autoriser à signer la convention.

Le Conseil Municipal vote à l’unanimité.

Assurance du personnel

Monsieur le Maire propose de signer un projet de contrat d’assurance avec la compagnie Groupama contre les risques statutaires liés au personnel territorial. Le contrat prendra effet au 1^{er} janvier 2017.

Le Conseil Municipal vote à l’unanimité.

Participation aux frais de fonctionnement du Syndicat du Lycée Professionnel « Le Champ de Claye »

Monsieur le Maire propose de signer la convention passée avec le Lycée intercommunal professionnel de Claye-Souilly ayant pour objet la participation aux frais de fonctionnement des communes non adhérentes dont les enfants sont inscrits au Lycée.

Le Conseil Municipal vote à l’unanimité.

Participation au 25^{ème} Festival des anciens

Monsieur le Maire propose, comme les années précédentes, de prendre en charge 50 % du montant de l’inscription au 25ème festival des anciens, au bénéfice des séniors qui souhaitent y participer.

Le Conseil Municipal vote à l’unanimité.

Projet territorial

Monsieur le Maire informe que l’instruction du 16 février 2016 du Ministère de l’Intérieur concernant la mise en œuvre, dans chaque département, d’une concertation relative à la réforme de l’échelon infra-départemental vise à adapter les limites territoriales des arrondissements à la carte des intercommunalités telles qu’elles seront constituées au 1er janvier 2017.

Monsieur le Maire signale qu’il convient d’émettre un avis sur le découpage des arrondissements de Fontainebleau et Provins selon deux possibilités : la première option place l’ensemble du territoire élargi au 1^{er} janvier 2017 de la communauté de communes des « Deux Fleuves » au sein de l’arrondissement de Fontainebleau ; la seconde option se situe dans l’arrondissement de Provins.

Monsieur le Maire propose d'émettre un avis favorable pour la première option qui place l'ensemble du territoire élargi au 1^{er} janvier 2017 de la communauté de communes des « Deux Fleuves » au sein de l'arrondissement de Fontainebleau.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50.